



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 27 mai 2024

40 élus présents (59 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : "Autoriser l'engagement, le renouvellement de l'engagement et les évolutions de rémunération du personnel non titulaire dans les conditions prévues par la loi lorsque les emplois sont créés au tableau des effectifs."

OUVERTURE D'EMPLOIS PERMANENTS A DES AGENTS CONTRACTUELS
(322/4.2.1/2316B)

Selon l'article L 311-1 du code général de la Fonction publique, les emplois civils permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires. Par dérogation à ce principe, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas énumérés dans l'article L 332-8 du code général de la Fonction publique.

Ces recrutements par exception étaient déjà possibles pour les emplois de catégorie A depuis la loi du 12 mars 2012 et cette possibilité a été élargie aux emplois de catégories B et C par la loi du 6 août 2019 dite loi de Transformation de la Fonction Publique. Cette évolution réglementaire permet ainsi aux agents contractuels de catégorie B et C, sous certaines conditions, de bénéficier également d'un CDI.

Pour chaque emploi ouvert au recrutement d'un agent contractuel, une délibération doit être prise en précisant le motif invoqué, le grade correspondant à l'emploi et auquel se réfèrent le niveau de rémunération, la quotité de temps de travail, la nature des fonctions et le niveau de recrutement.

Dès lors que la délibération précise ces éléments, l'emploi peut être pourvu soit par un fonctionnaire, soit par un agent contractuel.

Dans le cas du recrutement d'un agent contractuel, le contrat établi avec la collectivité sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale totale de six ans. A l'issue de cette durée, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de :

- pourvoir les emplois permanents cités dans l'**Annexe 1**, par le recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L 332-8 2° du code général de la Fonction publique, dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,
- fixer les niveaux de rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve ces propositions,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 1 annexe

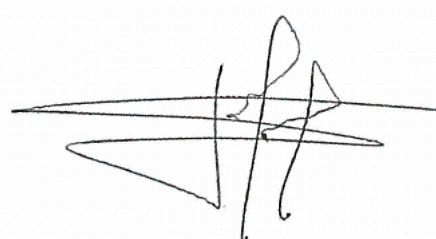
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in black ink, featuring a complex, stylized script with a prominent horizontal line.

Fabian JORDAN

N°	Emploi permanent	Direction Service	Grade de recrutement	Temps de travail	Missions	Niveau de recrutement
1	Responsable de l'Attractivité et de l'Évènementiel sportif	24 Direction des Sports	Rédacteur principal 2ème classe	Temps Complet	Elaboration de la programmation annuelle et pluriannuelle de l'évènementiel sportif en cohérence avec les orientations portées par l'Agglomération Conduite des projets gérés en régie directe en mobilisant les partenaires, instances et services internes Gestion des différentes étapes des projets : budget, cadrage, régulations, sécurisation des sites, axes d'amélioration Responsable de la coordination des temps forts et/ou protocolaires Interlocuteur du cabinet du Président, des associations sportives et des communes Réalisation du plan de communication m2A avec la direction communication m2A Encadrement d'un(e) apprenti(e)	Diplôme de niveau 5 Formation en communication et gestion de projets Maîtrise des outils bureautiques et logiciels spécifiques de communication Disposer d'une culture sportive et maîtriser la sphère associative et fédérale Méthodologie et champs réglementaire de l'organisation de manifestations sportives Capacité à instaurer une dynamique d'équipe et fluidifier les relations transversales Force de proposition et prise d'initiative Réactivité et gestion du stress
2	Responsable de la Commande Publique	351 Affaires Juridiques et Commande Publique	Attaché territorial	Temps Complet	Piloter le service commande publique / achats Planifier la stratégie achats Garantir la sécurité juridique des contrats publics Accompagner les directions dans la décision et la mise en œuvre d'une démarche achat	Diplôme de niveau 7 Qualification Acheteur public souhaitée Maîtrise des outils de bureautique et logiciels métiers spécifiques Connaissances et expertise en Droit de la Commande Publique Maîtrise en Droit des Collectivités Territoriales Maîtrise des Techniques d'achats et de négociations Force de proposition, Esprit d'analyse et de synthèse